

Événement



Jean-Luc Bengel et Eliane de Vault
Directeur de la rédaction et
directrice de la publication
de Gestion de Fortune

Comme tous les ans, Gestion de Fortune a décerné au Pavillon Gabriel à Paris ses Oscars de l'Assurance Vie devant plus de quatre cents invités appartenant au monde de l'assurance, de la banque, de la finance, du conseil financier et des médias.

Qui participe ?

Dans le courant du mois de janvier, toutes les sociétés d'assurance vie du marché français reçoivent un dossier de participation comportant dix-neuf questionnaires. Chaque questionnaire correspond à une catégorie de contrat. Les compagnies sont libres de participer dans la ou les catégories de leur choix. Évidemment, seules présentent des dossiers les compagnies qui pensent pouvoir remporter un Oscar.

Le jury a examiné cette année les dossiers déposés par trente-quatre sociétés participantes. Quarante-trois contrats ont été retenus parmi lesquels soixante-trois d'entre eux se sont vu décerner un Oscar.

Les critères de sélection

Les contrats sont répartis en trois grandes catégories :

- Les contrats sont jugés sur la performance, c'est le cas pour les catégories 1 à 9, 12, 14 et 17. Le jury compare les performances obtenues sur les cinq ou huit dernières années et s'assure de la validité des résultats.
- Pour les contrats de prévoyance, de dépendance, et de la qualité du service apporté aux assurés, ce sont des grilles d'appréciation établies par un actuinaire qui permettent de distinguer les contrats méritant ou non d'être récompensés.
- Enfin, les Oscars de l'Innovation sont déterminés après analyse des dossiers et délibérations du jury.

L'attribution des Oscars

De nombreuses catégories comportent des ex-aequo. Cela tient au fait que les résultats sont proches les uns des autres. Lorsqu'au terme de huit années d'investissement, par exemple, les performances observées entre le premier et le quatrième sont comprises dans une fourchette de 5 %, le jury attribue tout naturellement des prix ex-aequo. Dans les catégories pour lesquelles l'attribution d'un Oscar ne repose pas sur la performance, les contrats qui se démarquent des autres par l'étendue de leurs garanties, leur excellent rapport qualité-prix, leur originalité ou les avantages incontestables qu'ils apportent aux assurés se voient récompenser, à égalité avec d'autres contrats, même si le prix leur a été attribué pour des raisons différentes.



2009



CATÉGORIE 6

CONTRAT À VERSEMENTS LIBRES MULTISUPPORT
À GESTION LIBRE (Contrat créé avant le 1.01.2004)

DURÉE D'INVESTISSEMENT CINQ ANS

AFER : Compte Multisupport à versements
et retraits libres

FINANCIÈRE MAGELLAN : Compte Signature²

MACSF Epargne Retraite : RES Multisupport

SOGECAP : Ebène

SWISSLIFE : Gamme SwissLife Stratégic

CATÉGORIE 9

CONTRAT À VERSEMENTS LIBRES MULTISUPPORT

À GESTION PROFILÉE PROFIL DYNAMIQUE (Contrat créé
avant le 1.01.2004)

DURÉE D'INVESTISSEMENT CINQ ANS

FINANCIÈRE MAGELLAN : Compte Signature²

MAAF Vie : Winalto

ORADEA : Oradéa Multisupport

PRO BTP : Multisupport Confiance

CATÉGORIE 16

OSCAR DE L'INNOVATION

CATÉGORIE PRODUITS

COLLECTIFS

ACMN Vie : Linxea

ACMN Vie : Hédios Diversifié

FINANCIÈRE MAGELLAN : Magellan Signatures

ORADÉA : Oradéa Référence

PRIMONIAL : Carat Garanti 3